



Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

Ce FCP est géré par La Financière de l'Echiquier

Les caractéristiques essentielles de l'OPCVM sont les suivantes :

Pour y parvenir, le gérant, en fonction de ses analyses quantitatives et qualitatives, sélectionne discrétionnairement sans contrainte de répartition géographique, sectorielle, de taille de capitalisation et de notation de crédit minimale, des OPCVM et FIA de droit français et des OPCVM et FIA européens en respectant l'allocation suivante :

- de 30 à 100% en OPC spécialisés sur le marché des actions internationales, et principalement des pays émergents le degré d'exposition sur ces marchés pouvant représenter 100% de l'actif net. Le degré d'exposition du fonds au risque actions sera compris entre 0 et 130% de l'actif du fonds via les investissements en parts ou actions d'OPC et les contrats financiers .
- de 0 à 70% en OPC investissant dans des produits de taux et/ou des obligations d'entreprises (crédit, et/ou des obligations convertibles). L'exposition en OPC investis principalement en titres spéculatifs ("High Yield") ne dépassera pas 70 % de l'actif du FCP.

Le FCP capitalise les revenus encaissés.

Diagramme illustrant la relation entre le risque et le rendement potentiel :

- À gauche : A risque plus faible, rendement potentiellement plus faible.
- À droite : A risque plus élevé, rendement potentiellement plus élevé.

Une double flèche bleue horizontale relie les deux extrémités, indiquant une relation positive.

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

Autres informations :

Des contrats financiers (tels que des futures sur indices actions) peuvent être utilisés pour couvrir et/ou exposer le portefeuille au risque action, de taux, de change et/ou aux indices.

Le risque de change peut atteindre 100% et n'est pas systématiquement couvert pour la part des investissements effectués hors zone Euro. Les demandes de souscription/rachat sont reçues tous les jours jusqu'à 12 heures auprès de BNP Paribas Securities Services et exécutées quotidiennement sur la base de la prochaine valeur liquidative.

Ce fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 5 ans.

L'investisseur pourra obtenir sur simple demande un remboursement chaque jour ouvré. Les demandes de souscriptions/rachats sont centralisées chaque jour de bourse ouvré avant 12 heures (heure de Paris) auprès de notre centralisateur BNP Paribas Securities Services et exécutées sur la valeur liquidative calculée sur les cours de clôture du jour de centralisation.

Cette donnée se base sur les résultats passés en matière de volatilité. Les données historiques telles que celles utilisées pour le calcul de l'indicateur de risque synthétique peuvent ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM. Il n'est pas certain que la catégorie de risque et de rendement affichée demeure inchangée. Le classement de l'OPCVM est susceptible d'évoluer dans le temps. La catégorie la plus faible n'est pas synonyme d'investissement sans risque.

Votre OPCVM se situe actuellement au niveau 5 de l'indicateur synthétique en raison de l'exposition significative aux marchés actions internationales sur lequel le fonds investit ainsi que la surexposition qu'il peut avoir sur ces mêmes marchés.

L'OPCVM n'est pas garanti en capital.

L'OPCVM peut également être exposé aux risques suivants non suffisamment pris en compte par l'indicateur de risque :

Risque de crédit : Ce risque sera d'autant plus important que le fonds pourra être investi jusqu'à 70% en titres spéculatifs.

Le risque de crédit correspond au risque de baisse de la qualité de crédit d'un émetteur privé ou de défaut de ce dernier. La valeur des titres de créance ou obligataires, dans lesquels est investi l'OPC, peut baisser, entraînant une baisse de la valeur liquidative.

Impact des techniques telles que le recours à l'utilisation des dérivés :

L'utilisation de produits dérivés permet, sans modifier la composition du portefeuille de titres, de s'exposer de façon accrue sur différents facteurs de risque et d'accentuer ou de diminuer les fluctuations de valorisation.

Risque de contrepartie :

Il s'agit du risque de défaillance d'une contrepartie la conduisant à un défaut de paiement. Ainsi, le défaut de paiement d'une contrepartie pourra entraîner une baisse de la valeur liquidative.

Pour plus d'informations sur les risques, vous pouvez vous référer au prospectus de l'OPCVM.

FRAIS

Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective. Les frais et commissions servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM, y compris les coûts de commercialisation et la distribution. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement

Frais d'entrée	5,00 %	Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi et avant que le revenu de votre investissement ne vous soit distribué.
Frais de sortie	Néant	Dans certains cas des frais inférieurs sont appliqués, l'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif de frais d'entrée et de sortie.

Frais prélevés par le Fonds sur une année

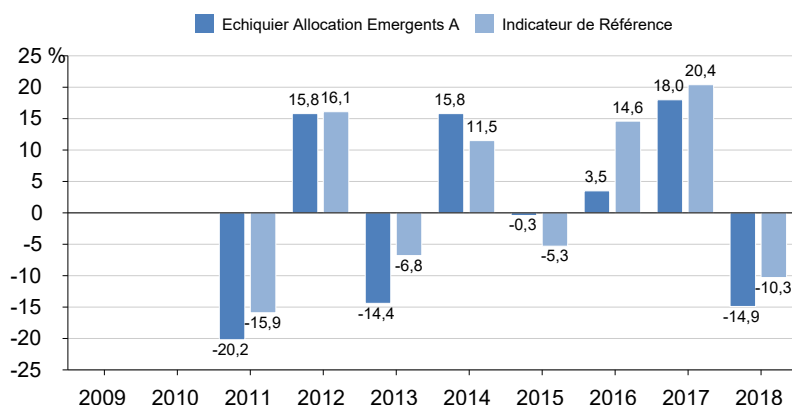
Frais courants	3,24 %	Le pourcentage indiqué se fonde sur les frais de l'exercice précédent (frais de gestion fixes et commission de mouvement), clos en décembre 2018. Ces frais peuvent varier d'un exercice à l'autre.
----------------	--------	---

Frais prélevés par le Fonds dans certaines circonstances

Commission de surperformance	Néant	15 % de la surperformance du fonds par rapport à l'indice lorsque la performance est positive sur l'exercice
------------------------------	-------	--

Vous pouvez obtenir plus d'informations sur les frais dans le prospectus disponible sur le site internet www.lfde.com et sur simple demande auprès de La Financière de l'Echiquier, 53 avenue d'Iéna, 75116 Paris.

PERFORMANCES PASSES



Les performances présentées ne constituent pas une indication fiable des performances futures.

Les performances de l'OPCVM et de l'indicateur de référence tiennent compte des éléments de revenus distribués.

Le calcul des performances tient compte de l'ensemble des frais et commissions.

La part a été créée le 04/10/2010.

Les performances sont calculées en EUR.

- 28/04/2017 : changement de la méthodologie de calcul des frais de gestion indirects et des frais de gestion variables.
- 03/07/2017 : changement de statut juridique (le fonds devient un OPCVM relevant de la Directive européenne 2009/65/CE).

INFORMATIONS PRATIQUES

Le dépositaire de l'OPCVM est BNP Paribas Securities Services

Le prospectus du FCP ainsi que les derniers documents annuels et périodiques sont adressés sur simple demande écrite auprès de La Financière de l'Echiquier, 53 avenue d'Iéna, 75116 Paris ainsi que sur le site internet : www.lfde.com.

D'autres informations pratiques sont indiquées dans le prospectus de l'OPCVM. La VL est disponible auprès de la société de gestion ou sur le site internet : www.lfde.com.

Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur de l'OPCVM ou de votre conseiller fiscal.

La responsabilité de La Financière de l'Echiquier ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

La Politique de rémunération de la Société de gestion, qui décrit les modalités de définition et d'attribution des rémunérations et des avantages ainsi que les modalités de gouvernance connexes, sera disponible sur le site www.lfde.com ou sur simple demande auprès de la Société de gestion.